

La redevance ordures ménagères

Tarifs

2021

1 personne	81 €
2 personnes	160 €
3 personnes	232 €
4 personnes	305 €
5 personnes et au-delà	313 €

La redevance ordures ménagères hors ménages 2021		Coef 1.05	Coef 1.25
	1 collecte	2 ramass.Circuit prévu	Collecte supplémentaire hors circuit
Résidence secondaire	175 €	-	-
Parc résidentiel	178 €	-	-
Camping par emplacement saisonnier	22 €	-	-
Restaurant / Hôtel (prix au litre)	0.84 €	0.88 €	1.04 €
Profession médicale	0.83 €	-	-
Lycée	-	3 141 €	-
MFR	-	543 €	-
Collège	-	1 573 €	-
Maison de retraite (par lits)	39 €	-	48 €
Usine	-	783 €	-
Supermarché	2 092 €	2 198 €	2 616 €
CAT	-	-	6 635 €
Chambre d'hôte (à l'unité)	33 €	-	-
Chambre et table d'hôte (à l'unité)	63 €	-	-
Château	1 117 €	-	1 397 €

Administration publique	196 €	-	-
Commerce	176 €	-	-
Profession libérale	178 €	-	-
Night-Club	432 €	-	-
Gîte rural / Location saisonnière	189 €	-	-

Pourquoi est-il important de déclarer tout changement dans la composition de votre foyer : départ ou arrivée ?

La redevance est facturée en fonction du nombre de personnes vivant dans chaque foyer. Si vous arrivez ou si vous quittez une commune, si votre foyer compte une (des) personne(s) en plus ou en moins, il est nécessaire que le service qui gère la redevance communautaire en soit avisé.

Il est donc indispensable que vous veniez signaler au service administratif de la **Mairie** tout changement dans la composition de votre foyer, en précisant la date effective.

Votre redevance sera ainsi calculée au prorata de la durée de l'occupation du foyer suivant le nombre de personnes réelles avant et après l'arrivée (ou le départ). Tout mois entamé est dû.